

ARGENTAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 21/23 Rue Pierre Bérégovoy
61200 ARGENTAN
347 220 089 RCS ALENCON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 1 771 861,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 771 861,21 euros

A titre de dividendes 1 670 000,00 euros
Soit 1 670,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 101 861,21 euros
Qui s'élève ainsi à 1 845 768,33 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 340,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 666 660,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

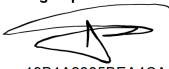
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/03/2022	1 891 000 €	1 000	3 782 €	1 887 218 €
31/03/2023	1 845 000 €	1 000	3 690 €	1 841 310 €
31/03/2024	1 740 000 €	1 000	3 480 €	1 736 520 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Franck ANDREU

Signé par :

19B1A2385BEA4CA...

Bilan actif	Clôture au 31/03/25 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	36 907 675	26 666 067	10 241 609	10 247 191
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 622 009	111 531	1 510 478	1 518 578
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	124 245	111 531	12 714	20 814
FONDS COMMERCIAL (1)	857 790		857 790	857 790
IMMOBILISATIONS DIVERSES	639 974		639 974	639 974
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 213 857	26 554 536	4 659 321	4 838 542
TERRAINS	1 047 804	455 302	592 502	597 437
CONSTRUCTIONS	23 155 649	20 214 642	2 941 008	3 315 568
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 566 708	5 619 105	947 603	826 315
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	367 045	265 488	101 558	74 372
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	76 650		76 650	24 850
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 071 810		4 071 810	3 890 071
PARTICIPATIONS	1 471 000		1 471 000	1 471 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	742 954		742 954	707 165
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 345 869		1 345 869	1 331 389
PRÊTS	482 357		482 357	343 265
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	29 630		29 630	37 252
ACTIF CIRCULANT	9 620 459	14 306	9 606 154	9 767 641
STOCKS ET EN-COURS	5 705 885		5 705 885	5 397 659
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	6 771		6 771	7 906
MARCHANDISES	5 699 114		5 699 114	5 389 753
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 442 738	14 306	2 428 432	2 565 693
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	124 298	14 306	109 992	102 756
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 318 440		2 318 440	2 462 938
CREANCES DIVERSES (3)	291 135		291 135	450 162
DISPONIBILITES	1 002 600		1 002 600	1 214 334
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	178 102		178 102	139 793
TOTAL GENERAL	46 528 135	26 680 372	19 847 762	20 014 832
(1) Dont droit au bail			19 097	8 403
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Comptes certifiés conformes

Signé par :

19B1A2385BEA4CA...



(1) Dont à plus d'un an	4 506 121	4 666 194
Dont à moins d'un an	11 000 242	11 031 747
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Compte de résultat	Exercice 01/04/24 - 31/03/25 Durée 12 mois	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	74 968 174	78 352 544
VENTES DE MARCHANDISES	72 951 884	76 291 506
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	46 295	34 157
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 603 252	1 487 729
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>74 601 431</i>	<i>77 813 392</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	22 500	40 017
REPRISES SUR PROVISIONS	78 525	197 645
TRANSFERTS DE CHARGES	34 736	70 167
AUTRES PRODUITS	230 982	231 324
CHARGES D'EXPLOITATION	71 971 785	75 444 122
ACHAT DE MARCHANDISES	56 516 087	59 367 036
VARIATION DES STOCKS	-309 361	297 029
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	17 750	15 031
VARIATION DES STOCKS	1 135	4 024
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 679 046	5 875 237
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 094 538	1 184 442
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 216 574	5 991 389
CHARGES SOCIALES	1 766 116	1 687 895
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	872 518	888 170
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 115	16 705
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	63 631	70 984
AUTRES CHARGES	48 635	46 182
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 996 389	2 908 422
PRODUITS FINANCIERS	138 225	125 311
PARTICIPATIONS	110 673	105 341
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	24 744	19 551
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	2 808	419
CHARGES FINANCIERES	195 124	184 278
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	195 124	184 278
RESULTAT FINANCIER	-56 899	-58 967
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 939 490	2 849 456

Compte de résultat	Exercice 01/04/24 - 31/03/25 Durée 12 mois	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 953	101 222
SUR OPERATIONS DE GESTION	22 183	
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 770	101 222
REPRISES SUR PROVISIONS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 886	101 490
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 866	1 253
SUR OPERATION EN CAPITAL	20	99 550
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		687
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 067	-268
PARTICIPATIONS DES SALARIES	676 390	629 128
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	512 306	461 081
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>75 130 352</i>	<i>78 579 077</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>73 358 491</i>	<i>76 820 099</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	1 771 861	1 758 978
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	22 628	16 752
Produits financiers concernant les entreprises liées	110 673	105 341
Charges financières concernant les entreprises liées	48 369	52 624

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 48 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 1 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 1 000 actions de 500 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Réserves	1 774 929	18 978		1 793 907
Résultat de l'exercice N-1	1 758 978		1 758 978	
Résultat de l'exercice N		1 771 861		1 771 861
	4 033 907	1 790 840	1 758 978	4 065 768

Fonds commercial

Fonds de commerce Bricolage	678 805
Fonds de commerce Presse	178 985
	857 790

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- Fusion par absorption de la société FRANOLIAN le 15/11/2012 Fond commercial
- Fusion par absorption de la société ALFAM le 30/03/2023 Construction

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	639 973			639 973
Terrain				
Construction	20 608	3 864		16 744
	660 581	3 864		656 717

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 622 009			1 622 009
Immobilisations corporelles	30 602 595	685 198	73 936	31 213 857
Immobilisations financières - titres	2 802 389	14 500	20	2 816 869
Immobilisations financières - créances	1 087 683	174 888	7 630	1 254 941
	36 114 675	874 586	81 586	36 907 675

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	103 431	8 099		111 531
Immobilisations corporelles	25 764 053	864 419	73 936	26 554 536
	25 867 484	872 518	73 936	26 666 067

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	749 829		
	- Dégressive	122 689		
	- Exceptionnelle	-		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	282 984	63 631	70 984	275 631
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	16 731	5 115	7 540	14 306
	299 715	68 746	78 524	289 937

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	68 746	78 524	
	- Financier			
	- Exceptionnel			

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- Montants repris parce qu'utilisés :	70 984
- Montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 140 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Un litige prud'hommal pour 72 000 €.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 63 631 €.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025***Biens pris en crédit-bail**

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		95 307
Dotation aux amortissements théoriques		19 061
Cumul des amortissements théoriques		38 123
Valeur nettes		57 184
Redevances		
Afférentes à l'exercice		21 188
Cumulées		38 845
Restant à payer :		
- À moins d'un an		21 188
- De 1 à 5 ans		3 531
- A plus de 5 ans		0
- Total		24 720
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		47 313
Réintégrations fiscales en fin de contrat		-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 254 941	19 097	1 235 844
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 442 738	2 442 738	
Créances diverses	291 135	291 135	
Charges constatées d'avance	178 102	178 102	
	4 166 916	2 931 071	1 235 844

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	9 659	9 659		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 944 812	1 294 127	3 373 512	277 173
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 486 914	997 010	472 777	17 127
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 703 778	8 338 246		365 532
Dettes diverses	361 200	361 200		
Produits constatés d'avance				
	15 506 363	11 000 242	3 846 289	659 832

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 499

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 205 223

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 217 230

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 918 370

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	56 478 655	57 875 828
Drive	7 363 479	6 641 347
Station-service	10 759 297	13 296 217
	74 601 431	77 813 392

Il est réalisé exclusivement en France.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025***Ventilation de l'effectif moyen**

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	18
Employés	156
	188

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes non déductibles	2 866	
Cession d'immobilisations corporelles		1 762
Cession d'immobilisations financières	20	8
Subventions économies d'énergies reçues		22 183
	2 886	23 953

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	365 532
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	310 858
	676 390

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère Marthold.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	667 200
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-154 894
	512 306

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	215 786
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	229 052

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Les emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) pour 3 909 795 euros et par des suretés personnelles pour 500 000 euros.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	600 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	500 000
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 941 135	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025***Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- Calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- Exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- Valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- Calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- Évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- Taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ^(**) ;
- Montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 27.55 % ;
- Critère de turn-over du personnel : Faible ;
- Table de mortalité : INSEE 2024 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 581 000€

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/03/2025 s'élève à 99 110 €.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ne prévoient pas le versement d'une gratification pour attribution de médailles d'honneur du travail. L'usage applicable dans l'entreprise est le versement d'une prime de 600 € pour 20 ans, 1 000 € pour 30 ans, 1 500 € pour 35 ans et 2 000 € pour 40 ans.

S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Entreprises liées

	S.C.I. FELEO	S.A.S. MARTHOLD	S.C.I. DE LA PYRAMIDE	S.A.R.L. OILDIST
Participations	199 000		1 197 000	75 000
Créances rattachées à des participations	490 645		159 247	90 350
Créances diverses		78 907		
Emprunts et dettes financières divers		918 369		
Produits de participation	25 535		82 435	2 703
Intérêts et charges assimilées		48 369		

Filiales et participations à plus de 50 %

	S.C.I. FELEO 61200 ARGENTAN R.C.S. 791 799 711	S.C.I. DE LA PYRAMIDE 61200 ARGENTAN R.C.S. 429 445 455
Capital	2 000	6 100
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	11 209	58 603
Quote-part du capital détenu	99.50 %	99.75 %
Valeur brute des titres détenus	199 000	1 197 000
Valeur nette des titres détenus	199 000	1 197 000
Prêts et avances consentis	490 645	159 247
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	122 972	83 928
Résultat du dernier exercice clos	8 110	76 847
Dividendes encaissés	-	76 655

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

	S.A.R.L. OILDIST 61220 BRIOUZE R.C.S. 449 617 117
Capital	375 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	125 251
Quote-part du capital détenu	20.00 %
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	90 350
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	4 471 566
Résultat du dernier exercice clos	56 732
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

SAS ARGENTAN DISTRIBUTION

347 220 089 RCS Alençon

21 - 23 Rue Pierre Bérégovoy

61200 ARGENTAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2025

SAS ARGENTAN DISTRIBUTION
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025

À l'Assemblée Générale de la société ARGENTAN DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARGENTAN DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les stocks.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière, et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels, des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 17 septembre 2025

Le Commissaire aux comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:
David COCHERY
3456A227403B403...
David COCHERY
Associé

	Clôture au 31/03/25 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	36 907 675	26 666 067	10 241 609	10 247 191
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 622 009	111 531	1 510 478	1 518 578
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	124 245	111 531	12 714	20 814
FONDS COMMERCIAL (1)	857 790		857 790	857 790
IMMOBILISATIONS DIVERSES	639 974		639 974	639 974
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 213 857	26 554 536	4 659 321	4 838 542
TERRAINS	1 047 804	455 302	592 502	597 437
CONSTRUCTIONS	23 155 649	20 214 642	2 941 008	3 315 568
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 566 708	5 619 105	947 603	826 315
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	367 045	265 488	101 558	74 372
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	76 650		76 650	24 850
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 071 810		4 071 810	3 890 071
PARTICIPATIONS	1 471 000		1 471 000	1 471 000
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	742 954		742 954	707 165
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 345 869		1 345 869	1 331 389
PRÊTS	482 357		482 357	343 265
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	29 630		29 630	37 252
ACTIF CIRCULANT	9 620 459	14 306	9 606 154	9 767 641
STOCKS ET EN-COURS	5 705 885		5 705 885	5 397 659
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	6 771		6 771	7 906
MARCHANDISES	5 699 114		5 699 114	5 389 753
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 442 738	14 306	2 428 432	2 565 693
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	124 298	14 306	109 992	102 756
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 318 440		2 318 440	2 462 938
CREANCES DIVERSES (3)	291 135		291 135	450 162
DISPONIBILITES	1 002 600		1 002 600	1 214 334
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	178 102		178 102	139 793
TOTAL GENERAL	46 528 135	26 680 372	19 847 762	20 014 832
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			19 097	8 403
(3) Dont à plus d'un an				



Être bien entouré, ça change tout !

Bilan passif

	Clôture au 31/03/25 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	4 065 768	4 033 907
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	1 793 907	1 774 929
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	1 743 907	1 724 929
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 771 861	1 758 978
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	275 631	282 984
PROVISIONS POUR RISQUES	275 631	282 984
DETTE(1)	15 506 363	15 697 941
DETTE FINANCIERES	6 441 385	6 513 970
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	4 954 471	4 984 214
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 486 914	1 529 756
DETTE D'EXPLOITATION	8 703 778	8 876 855
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 331 846	5 528 635
DETTE FISCALES ET SOCIALES	3 227 115	3 209 223
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION	144 817	138 997
DETTE DIVERSES	361 200	307 116
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	295 071	243 149
AUTRES DETTE DIVERSES	66 129	63 968
TOTAL GENERAL	19 847 762	20 014 832
(1) Dont à plus d'un an	4 506 121	4 666 194
Dont à moins d'un an	11 000 242	11 031 747
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



Être bien entouré, ça change tout

Compte de résultat

	Exercice 01/04/24 - 31/03/25 Durée 12 mois	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	74 968 174	78 352 544
VENTES DE MARCHANDISES	72 951 884	76 291 506
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	46 295	34 157
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 603 252	1 487 729
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>74 601 431</i>	<i>77 813 392</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	22 500	40 017
REPRISES SUR PROVISIONS	78 525	197 645
TRANSFERTS DE CHARGES	34 736	70 167
AUTRES PRODUITS	230 982	231 324
CHARGES D'EXPLOITATION	71 971 785	75 444 122
ACHAT DE MARCHANDISES	56 516 087	59 367 036
VARIATION DES STOCKS	-309 361	297 029
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	17 750	15 031
VARIATION DES STOCKS	1 135	4 024
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 679 046	5 875 237
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 094 538	1 184 442
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 216 574	5 991 389
CHARGES SOCIALES	1 766 116	1 687 895
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	872 518	888 170
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 115	16 705
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	63 631	70 984
AUTRES CHARGES	48 635	46 182
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 996 389	2 908 422
PRODUITS FINANCIERS	138 225	125 311
PARTICIPATIONS	110 673	105 341
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	24 744	19 551
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	2 808	419
CHARGES FINANCIERES	195 124	184 278
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	195 124	184 278
RESULTAT FINANCIER	-56 899	-58 967
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 939 490	2 849 456

 Compte de résultat Être bien entouré, ça change tout.	Exercice 01/04/24 - 31/03/25 Durée 12 mois	Exercice 01/04/23 - 31/03/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 953	101 222
SUR OPERATIONS DE GESTION	22 183	
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 770	101 222
REPRISES SUR PROVISIONS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 886	101 490
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 866	1 253
SUR OPERATION EN CAPITAL	20	99 550
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		687
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 067	-268
PARTICIPATIONS DES SALARIES	676 390	629 128
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	512 306	461 081
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>75 130 352</i>	<i>78 579 077</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>73 358 491</i>	<i>76 820 099</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	1 771 861	1 758 978
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	22 628	16 752
Produits financiers concernant les entreprises liées	110 673	105 341
Charges financières concernant les entreprises liées	48 369	52 624

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 48 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 1 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 500 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Réserves	1 774 929	18 978		1 793 907
Résultat de l'exercice N-1	1 758 978		1 758 978	
Résultat de l'exercice N		1 771 861		1 771 861
	4 033 907	1 790 840	1 758 978	4 065 768

Fonds commercial

Fonds de commerce Bricolage	678 805
Fonds de commerce Presse	178 985
	857 790

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- Fusion par absorption de la société FRANOLIAN le 15/11/2012 Fond commercial
- Fusion par absorption de la société ALFAM le 30/03/2023 Construction

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	639 973			639 973
Terrain				
Construction	20 608	3 864		16 744
	660 581	3 864		656 717

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 622 009			1 622 009
Immobilisations corporelles	30 602 595	685 198	73 936	31 213 857
Immobilisations financières - titres	2 802 389	14 500	20	2 816 869
Immobilisations financières - créances	1 087 683	174 888	7 630	1 254 941
	36 114 675	874 586	81 586	36 907 675

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	103 431	8 099		111 531
Immobilisations corporelles	25 764 053	864 419	73 936	26 554 536
	25 867 484	872 518	73 936	26 666 067

Dont dotation :	- Linéaire	749 829		
	- Dégressive	122 689		
	- Exceptionnelle	-		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	282 984	63 631	70 984	275 631
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	16 731	5 115	7 540	14 306
	299 715	68 746	78 524	289 937

Dont dotation :	- Exploitation	68 746	78 524	
	- Financier			
	- Exceptionnel			

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- Montants repris parce qu'utilisés :	70 984
- Montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 140 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Un litige prud'hommal pour 72 000 €.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 63 631 €.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		95 307
Dotation aux amortissements théoriques		19 061
Cumul des amortissements théoriques		38 123
Valeur nettes		57 184
Redevances		
Afférentes à l'exercice		21 188
Cumulées		38 845
Restant à payer :		
- À moins d'un an		21 188
- De 1 à 5 ans		3 531
- A plus de 5 ans		0
- Total		24 720
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		47 313
Réintégrations fiscales en fin de contrat		-

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 254 941	19 097	1 235 844
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 442 738	2 442 738	
Créances diverses	291 135	291 135	
Charges constatées d'avance	178 102	178 102	
	4 166 916	2 931 071	1 235 844

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	9 659	9 659		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 944 812	1 294 127	3 373 512	277 173
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 486 914	997 010	472 777	17 127
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 703 778	8 338 246		365 532
Dettes diverses	361 200	361 200		
Produits constatés d'avance				
	15 506 363	11 000 242	3 846 289	659 832

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 499

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 205 223

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 217 230

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 918 370

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	56 478 655	57 875 828
Drive	7 363 479	6 641 347
Station-service	10 759 297	13 296 217
	74 601 431	77 813 392

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	18
Employés	156
	188

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes non déductibles	2 866	
Cession d'immobilisations corporelles		1 762
Cession d'immobilisations financières	20	8
Subventions économies d'énergies reçues		22 183
	2 886	23 953

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	365 532
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	310 858
	676 390

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère Marthold.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	667 200
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-154 894
	512 306

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	215 786
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	229 052

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Les emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) pour 3 909 795 euros et par des suretés personnelles pour 500 000 euros.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	600 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	500 000
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 941 135	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- Calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- Exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- Valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- Calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- Évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- Taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ^(**) ;
- Montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 27.55 % ;
- Critère de turn-over du personnel : Faible ;
- Table de mortalité : INSEE 2024 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 581 000€

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/03/2025 s'élève à 99 110 €.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ne prévoient pas le versement d'une gratification pour attribution de médailles d'honneur du travail. L'usage applicable dans l'entreprise est le versement d'une prime de 600 € pour 20 ans, 1 000 € pour 30 ans, 1 500 € pour 35 ans et 2 000 € pour 40 ans.

Entreprises liées

	S.C.I. FELEO	S.A.S. MARTHOLD	S.C.I. DE LA PYRAMIDE	S.A.R.L. OILDIST
Participations	199 000		1 197 000	75 000
Créances rattachées à des participations	490 645		159 247	90 350
Créances diverses		78 907		
Emprunts et dettes financières divers		918 369		
Produits de participation	25 535		82 435	2 703
Intérêts et charges assimilées		48 369		

Filiales et participations à plus de 50 %

	S.C.I. FELEO 61200 ARGENTAN R.C.S. 791 799 711	S.C.I. DE LA PYRAMIDE 61200 ARGENTAN R.C.S. 429 445 455
Capital	2 000	6 100
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	11 209	58 603
Quote-part du capital détenu	99.50 %	99.75 %
Valeur brute des titres détenus	199 000	1 197 000
Valeur nette des titres détenus	199 000	1 197 000
Prêts et avances consentis	490 645	159 247
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	122 972	83 928
Résultat du dernier exercice clos	8 110	76 847
Dividendes encaissés	-	76 655

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

	S.A.R.L. OILDIST 61220 BRIOUZE R.C.S. 449 617 117
Capital	375 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	125 251
Quote-part du capital détenu	20.00 %
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	90 350
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	4 471 566
Résultat du dernier exercice clos	56 732
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.